Mes chers collègues,

Monsieur le premier Ministre,

Merci pour votre présence parmi nous aujourd'hui.

C'est un honneur et un plaisir de vous recevoir à l'occasion de notre congrès départemental.

C'est la preuve de votre attachement à la Sarthe et à ses élus,

C'est la preuve de votre souci d'écouter mais aussi d'éclairer les élus sarthois sur ce grand sujet qu'est la réforme territoriale.

Un sujet qui intéresse les élus au plus haut point depuis les travaux de la commission Balladur, qui a donné lieu depuis lors à des échanges, à des discussions, à des prises de position, à des débats, au plan national comme au plan local, à l'instar de celui organisé par Roland du Luart au département, avec Dominique Perben et André Valini.

Je me réjouis, mes chers collègues, que nous ayons choisi de poursuivre ce débat ce matin, dans le cadre d'un échange sur deux sujets majeurs que sont les finances locales et la coopération intercommunale,

Alors même que les semaines qui viennent verront s'avancer la réforme de la TP et que le projet de loi sur la réforme territoriale a été adopté en conseil des ministres il y a quelques jours.

Alors même que le débat n'est pas clos, bien au contraire, mais qu'il va s'engager sur un socle de pistes désormais posées.

Nos échanges de ce matin l'ont je crois montré : ce dossier est passionnant mais il est aussi sensible, il touche au fondement de notre démocratie locale, il nous conduit à nous interroger sur nos organisations, sur leur efficacité, sur leur lisibilité, sur leur cohérence et leur pertinence,

Bref, il nous pose question mais chacun s'accordera je le crois à reconnaitre l'utilité de cette réflexion, et l'intérêt d'écrire une nouvelle page dans notre organisation territoriale.

Cela étant dit, et nous l'avons vu, il y a selon les sujets, des visions différentes, des appréciations divergentes, et c'est bien légitime, mais il y a aussi des consensus, des convergences possibles, des points sur lesquels des rapprochements sont sans doute à construire.

Et les débats qui s'engageront au parlement seront bien sûr l'occasion d'y travailler.

La question des finances locales, et de l'évolution de la TP est un bien entendu un point crucial. Nous l'avons longuement évoqué ce matin.

La réforme de la TP, déjà largement engagée avec l'amputation de la part salaire et le plafonnement de la part valeur ajoutée, est parfaitement justifiable, dans la cadre d'une volonté de préserver la compétitivité menacée de larges pans de notre industrie.

Il n'en demeure pas moins que si la nouvelle assiette semble intéressante dans sa définition, plusieurs questions restent posées, qu'il s'agisse du lien territoire-entreprise, de la spécialisation ou de l'impôt, des modalités de partage des différents types d'imposition.

Et au-delà, se pose inévitablement la question d'aller plus loin dans la révision des bases dont chacun sait que c'est un sujet si sensible qu'il a jusqu'alors été sans cesse reporté.

Je souhaite que les débats à venir au parlement puissent permettre à chaque collectivité, parallèlement à une clarification des compétences, de disposer de ressources en rapport avec les responsabilités qui sont les siennes et en rapport avec son territoire.

Chaque élu a parfaitement conscience, dans le contexte économique, financier, budgétaire que nous connaissons, du double enjeu que constitue la maitrise des coûts de fonctionnement et de la fiscalité ménage.

Mais chaque élu a aussi besoin de visibilité et de garantie pour assumer les missions pour lesquelles il est élu.

S'agissant de l'organisation territoriale, et principalement de l'intercommunalité, je suis convaincu mes chers collègues que les orientations peuvent faire l'objet d'un rapprochement plus large, pour peu qu'elles ne soient pas freinées par les débats relatifs à des sujets plus conflictuels.

L'achèvement de la carte intercommunale, la rédaction d'un nouveau schéma départemental d'ici la fin 2011, une meilleure identification

des élus intercommunaux, toutes ces orientations peuvent je crois rassembler.

Mes chers collègues, je crois à la coopération intercommunale.

Je crois à son intérêt, à son utilité, à son avenir, dés lors qu'elle repose sur deux bases solides

Le maintien de la commune en tant que cellule de base, et la désignation par fléchage d'élus communautaires lors des élections municipales est un élément de légitimation des communes mais aussi de lisibilité.

Je m'interroge par contre sur le concept et le contenu des communes nouvelles,

Mais aussi, et cela est tout aussi essentiel, sur la volonté partagée et sincère de travailler ensemble.

Je veux donc dire par là, Mes chers collègues, que sur cette question de la coopération, la réforme sera aussi ce que nous en ferons.

Il nous appartient à nous, maires, élus locaux, d'être acteur, de commencer à réfléchir ensemble, sur nos territoires, sur ce que nous voulons faire faire et avec qui.

C'est à nous de réfléchir à nos périmètres de coopération, à leurs évolutions possibles ou souhaitables, à leur adaptation ou non à nos bassins de vie, aux pratiques des habitants, aux évolutions passées et à venir en termes d'urbanisation, d'activités, de déplacements…

La commission départementale de la coopération intercommunale, installée récemment, aura ici un rôle majeur et renforcé à jouer.

Et je suis persuadé que dans sa diversité, sans précipitation, avec mesure et volonté, avec un souci de construire plutôt que de subir, elle jouera pleinement son rôle dans la construction du nouveau schéma départemental de coopération, d'ici la fin 2011.

Ce sera un travail passionnant, avec vous et sous votre égide Monsieur le Préfet. Je ne doute pas ….

Conclusion…..